

<u>CONSEIL MUNICIPAL</u> SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 30 MARS 2023

DIRECTION GÉNÉRALE DGS/MH

Membres en exercice: 33

<u>Délibération n° 21</u> - Budget annexe « Energies nouvelles » - Compte Administratif 2022 - Affectation des résultats

Le trente mars 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre mars 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents:

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET. M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

<u>Etaient excusés</u>:

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme PALIERNE

M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON

M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

<u>Objet</u>: Budget annexe « Energies nouvelles » - Compte Administratif 2022 - Affectation des résultats

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe « Energies nouvelles » de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Alain HUNAULT, Maire,

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

<u>Article 1^{er}</u> : donne acte de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2022, qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

> Section d'Investissement :

Excédent 2022:	+ 9 289.45 €
Déficit 2021:	34 435.08 €
Soit un déficit d'investissement	- 25 145.63 €

> Section de Fonctionnement :

Excédent 2022:	+ 35 199.45 €
Excédent 2021:	+ 9 293.32 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	+ 44 492.77 €

<u>Article 2</u>: propose d'affecter les résultats du compte administratif lors du vote du Budget Primitif 2023, de la manière suivante :

- ✓ Affecte 36 726.77 € de l'excédent de fonctionnement cumulé à la section d'investissement, au compte 1068 " autres réserves " pour financer le besoin de financement (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 25 145.63 € et le déficit sur les restes à réaliser 2022 : -11 581.14 €).
- ✓ Affecte 7 766.00 € au compte 002 « excédent reporté » de la section de fonctionnement.
- <u>Article 3</u>: constate que le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Energies nouvelles » correspond aux décisions budgétaires du Conseil Municipal.

<u>Article 4</u>: adopte le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Energies nouvelles » approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230406-28-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023 secrétaire de séance,

Le Maire, Alain HUNAULT

Ilona HEBERT

Mona The Bell I

Les propositions sont adoptées par 32 voix M. le Maire ne prend pas part au vote

Fait et délibéré à Châteaubriant A l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2023

in HUNAULT

e Maire

Nombre de membres en exercice: 9 33 Nombre de membres présents: 9 27 Nombre de suffrages exprimés: 9 32 VOTES: Pour: 9 32 Contre: 0

Date de convocation: 24 mors 223

Abstentions: 0

Présenté par (1), n. Alain Howau CT Ale Chareaubnort, le 30 mps 2023 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le Châreaubron, le 30 mors 1028
Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 6 au nl lors Châteaubiert, le 30 mars 2023 (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,... (2) L'assemblée délibérante étant : . Mme CIRON M. BOISSEAU M. NOMARI M. MARSOLLIER Mme GALLAND-PLUMEJAULT M. PADIOLEAU Excuser pouvoir Ime BOURDE M. GICQUEL Mme GITEAU Excuse possour M. AMIOUNI M. TRIMAUD Mme JARRET Mme BOUNDAIS Excuse possor M. LE MOEL M. KESKIN Mme PAYET Excusée powor M. SINENBERG M. EMERIAU BEASSE Exme rioused Préfecture de Loire-Atlantique M. BARON 044-214400368-20230406-28-DE 20 Acte certifié éxécutoire Réception par le préfet : 06-04-2023 Mme ORAIN Mme PALIERNE Publication le: 06-04-2023 Le Maire,

Mis en ligne le 7/04/2023

Wendt

Alain HUNAULT